



*l'indépendance*  
au service des personnels

21 bis rue A. Orillard - 86000 POITIERS  
Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85  
snudifo86@gmail.com snudifo86.org

**Commission Administrative Paritaire Départementale**  
**Jeudi 4 juillet 2024**  
**Déclaration liminaire SNUDI-FO86**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Notre déclaration liminaire sera volontairement centrée sur la question qui nous occupe ce jour, à savoir celle des refus de temps partiels, par simple souci d'efficacité au regard du temps imparti pour la tenue de cette CAPD, ce que nous déplorons.

Le SNUDI FO86 ne participe aucunement à « une trêve olympique » ou « période de réserve » des revendications, alors même que l'Ecole et en particulier les agents qui la portent n'ont jamais subi autant d'attaques sur leurs conditions de travail et sur leurs statuts particuliers.

Nous nous contenterons donc de rappeler que concernant le « Choc des savoirs », nous continuons de revendiquer :

- L'abandon total des mesures du « Choc des savoirs »
- Le retrait de l'arrêté du 15 mars et la note de service du 18 mars qui instaurent les groupes de niveau
- La création des postes nécessaires pour alléger les effectifs par classe, assurer le remplacement des enseignants absents, assurer la formation continue sur le temps de classe de tous les personnels (notamment les adjoints et remplaçants qui en sont perpétuellement exclus) et garantir les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux aux élèves qui en ont besoin pour y suivre des conditions d'apprentissages adaptées à leurs difficultés.

**C'est parce que ces besoins existent et ne sont pas couverts, et parce que faute de personnels en nombre suffisant vous avez refusé de nombreuses demandes de temps partiels, que nous portons la demande du recrutement immédiat des 20 lauréats restants des Listes Complémentaires du CRPE 2024 de l'Académie de Poitiers. C'est le sens du rassemblement des « Listes Complémentaires », hier mercredi 3 juillet avec FO, devant le Rectorat de Poitiers, venus demander à être recrutés comme enseignants stagiaires, dès maintenant, pour la rentrée prochaine.**

Si nous nous réjouissons que 21 lauréats sur 41 des Listes Complémentaires aient été appelés, nous considérons que le recrutement immédiat des 20 candidats restants est indispensable pour faire face aux besoins des départements, notamment la Vienne, pour

préparer la rentrée dans de bonnes conditions. Nos écoles et nos élèves ont besoin de ces nouveaux professeurs des écoles et de ce recrutement. Nous demandons le recrutement de toutes les Listes Complémentaires de l'Académie de Poitiers, comme à Nantes, Nice, Grenoble, Reims, Rennes, Clermont-Ferrand et La Réunion.

Concernant le projet de loi Guerini « Pour l'efficacité de la Fonction publique », nous exigeons :

- Le retrait total du projet de loi
- La défense de la Fonction publique et du Statut
- L'augmentation des salaires : +28% de la valeur du point d'indice, en rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000

L'Education nationale est en crise ! Le métier d'enseignant n'est plus attractif et ce ne sont certainement pas les projets annoncés par le gouvernement en termes de réforme de la formation initiale et des concours qui seront en mesure de mettre fin à cette désertion.

Pire, aujourd'hui les enseignants en poste vont mal. Leurs conditions de travail n'ont cessé de se dégrader. Les attaques portées sont sans fin, toujours plus violentes, contre leurs droits, contre leur expertise, contre leurs missions, contre leurs statuts et même contre leur intégrité physique et psychologique.

Nous sommes réunis ce jour en CAPD pour étudier les recours suite à un refus d'exercice à temps partiel.

Aucun enseignant ne sollicite l'exercice à temps partiel pour réduire son salaire ou par excès de fainéantise. Tous le font parce qu'il leur est nécessaire, vital même. C'est une réalité qui devrait questionner notre Administration. Nos collègues qui le sollicitent en ont besoin pour résister à la dureté du métier, pour être opérationnels durant leur temps de service et limiter le nombre d'arrêts maladie provoqués par l'impact du métier sur leur santé en lien avec la hausse incessante des préjudices liés au RPS, ou pouvoir faire front à leurs situations médicales personnelles, tout simplement pour mener de front leur vie professionnelle et personnelle.

De nombreuses demandes font état de problèmes de santé. Or, si la situation de travailleur handicapé offre la possibilité d'obtenir un temps partiel de droit, il est plus compliqué d'obtenir un temps partiel sur autorisation quand il s'agit d'autres problématiques de santé. Notre médecin de prévention et le Service Médical Académique (SAM) découvrent lors de ces campagnes de demandes et de recours de temps partiels de nombreuses situations de personnels en souffrance jusqu'alors inconnues.

Rien d'étonnant quand il n'y a pas de véritable médecine du travail depuis plus de 30 ans, pas de visite médicale annuelle voire même quinquennale, pourtant exigée dans le Code du travail, et par conséquent un employeur qui néglige l'état de santé de ses agents. Le médecin de prévention, seul pour plus de 24.000 agents dans l'Académie se retrouve, dans l'urgence, à analyser des pièces médicales pour des situations parfois complexes, sans que les agents n'aient été reçus en RV sur site, ni même téléphonique.

Quant aux enseignants concernés, ils se retrouvent à courir auprès de leurs praticiens (quand ils ne vivent pas dans un désert médical) pour obtenir des justificatifs

supplémentaires en espérant qu'ils seront suffisants pour faire valoir, auprès de votre expertise, un état de santé qui nécessite un exercice à temps partiel.

D'autres doivent gérer des difficultés familiales exceptionnelles ou durables comme les prises en charge d'un membre de leur famille, ascendant ou descendant. La politique gouvernementale qui penche en faveur de l'accompagnement des personnes âgées devrait inciter l'Administration à accorder systématiquement aux agents qui le souhaitent du temps à consacrer à leurs aînés vieillissants ayant besoin d'accompagnement et de soins.

De même, alors que l'Education nationale dit vouloir favoriser l'inclusion, ne serait-il pas logique qu'elle permette à un parent enseignant d'un enfant présentant des troubles ne relevant pas, ou pas encore, du champ du handicap la possibilité d'accompagner leurs enfants à leurs séances de prise en charge, de dépistage ou de diagnostics.

Nous sommes pourtant bien placés pour savoir que monter un dossier MDPH n'est pas chose facile et demande de nombreux bilans. Les prises en charge commencent souvent en amont d'une notification de la MDPH et les délais d'approbation sont toujours très longs. La possibilité d'obtenir des prises en charge hors temps scolaire est presque impossible. En tant qu'enseignant, nous ouvrons plusieurs fois par jour le portail à des parents qui viennent chercher leurs enfants pour un rendez-vous hebdomadaire chez l'orthophoniste ou autre praticien. Les enseignants sont des parents comme les autres et n'ont pas de « laisser-passer » prioritaire pour obtenir des rendez-vous le soir ou le mercredi.

Récemment encore, le président Macron parlait du « réarmement démographique » de la France. Ces mots sont difficilement entendables pour notre syndicat car le ventre des femmes n'est pas un instrument au service de l'Etat. Mais si l'on s'inscrit dans cette logique, il semble que si l'on veut inciter la population à faire des enfants, il faut commencer par soutenir la parentalité et accorder aux parents qui le souhaitent la possibilité de prendre du temps pour leurs enfants, qu'ils aient plus ou moins de 3 ans ou plus ou moins de 16 ans.

Enfin, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lorsqu'est parfois utilisée l'argumentation d'égalité homme/femme pour justifier les refus de temps partiels quand l'enseignant assume la charge familiale car le conjoint a des horaires de travail vastes et des déplacements professionnels, c'est nier justement la réalité de l'égalité salariale homme/femme. 25% des 2000 euros de salaire moyen d'une enseignante ne grèveront jamais le budget familial de la même façon que 25% des 3000 euros moyens du conjoint dans le privé !

Enfin nous pensons que l'Education Nationale devrait favoriser la mobilité ou la reconversion des personnels qui ne voient plus leur avenir en classe, en facilitant le travail à temps partiel pour les collègues qui veulent se former sur le temps ainsi libéré ou monter des projets de reconversion professionnelle ou de création ou reprise d'entreprise.

Le SNUDI FO86 dénonce ces refus qui découlent d'une gestion purement comptable. Toutes les demandes sont légitimes et chaque refus de temps partiel est un refus de trop ! Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation. Nous demandons donc de revenir à une gestion des demandes de temps partiel où toutes les demandes seraient satisfaites sans contraindre nos collègues à montrer patte blanche ni à s'épuiser à étayer leur demande ! Personne ne demande réellement de travailler à temps partiel pour convenance personnelle de complaisance.

Oui Monsieur le Directeur académique, nous sommes d'accord : il faut un enseignant devant chaque classe. C'est pourquoi le SNUDI FO86 revendique un recrutement massif de personnels, et dans l'immédiat le recrutement de l'intégralité des Listes Complémentaires du CRPE, l'accord de toutes les demandes d'ineat/exeat, afin de rendre son attractivité à cette profession avec une augmentation générale des salaires et la garantie de la pérennité de notre statut, la fin des remises en cause incessantes de celui-ci.

Par ailleurs la saisine de la CAPD par une de nos collègues dont l'inscription sur la LADE (Liste d'Aptitude de Direction d'Ecole) a été refusé nous interpelle. Comment comprendre que pendant durant une année entière de faisant fonction, où elle a donné entière satisfaction à sa hiérarchie, il puisse lui être notifié un refus au bout d'un entretien n'ayant duré qu'une demi-heure ?

Monsieur le Directeur académique, si notre métier n'attire plus, prenez au moins soin de ceux qui l'exercent encore aujourd'hui dans des conditions de travail dégradées et le contexte social actuel, en accordant l'ensemble des demandes de temps partiel, les quotités et les modalités souhaitées.

Nous vous remercions de votre attention.

